

Réforme de l'autonomie : Le Président rassure les professionnels mais La Ministre les inquiète (Fnaqpa*)

La FNAQPA salue les annonces de François Hollande au sujet d'une loi-cadre sur la perte d'autonomie prévue pour fin 2013. L'organisation estime particulièrement la vision qu'il porte dans ce dossier et plus spécialement le fait que cette loi doive nécessairement être accompagnée des crédits pluriannuels indispensables aux besoins et attentes des personnes âgées. Cette prise de conscience salutaire laisse entrevoir de réelles avancées qualitatives dans l'accompagnement de nos aînés.

Par Didier Sapy, Directeur de la FNAQPA

En revanche, la fédération espère que cette loi ira bien dans ce sens et ne sera pas entachée par une approche étrequée, réductrice, trahissant un véritable décalage avec la réalité

En effet, les récents propos de Michèle Delaunay, ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie, trahissent un manque de connaissance notoire et inquiétant des maisons de retraite.

Dans ce contexte, la FNAQPA tient à rappeler les points suivants :

- Les maisons de retraite sont extrêmement performantes compte-tenu de leur rapport qualité/coût, au regard des moyens qui leurs sont attribués. Elles offrent des prestations de grande qualité pour un coût dix fois inférieur au secteur sanitaire. De plus, les deux-tiers des établissements ont des tarifs encadrés par les autorités.

- Le coût global en établissement est d'environ 100euros/jour, incluant l'hébergement et les soins. Il est réparti de la manière suivante : environ 30 euros pour l'assurance maladie, 10 euros pour le département et 60 euros pour le résident. Sur ces 60 euros, la charge locative pour le résident pèse au maximum pour 20 euros, soit 600 euros/mois. Par ailleurs, rappelons que sur ces 60 euros, le salaire du directeur, qui est le garant d'une réelle démarche qualité au sein de son établissement, ne représente qu'environ 2 euros.

C'est pourquoi la **FNAQPA** s'indigne des orientations évoquées par la ministre, comme la mutualisation de postes de direction ou le plafonnement des loyers, mesures délétères et totalement inefficaces en termes de qualité. L'enjeu aujourd'hui n'est pas de réduire le coût des maisons de retraite ou des services à domicile, mais d'améliorer la répartition des coûts et de leur octroyer les moyens nécessaires à la mission et aux objectifs que les pouvoirs publics leurs assignent, et que les personnes âgées et leurs familles sont en droit d'attendre ; ces moyens ne devant pas être supportés d'avantage par les résidents, mais bel et bien provenir de la solidarité nationale.

Par Senioractu.com